

Service Finances

REF : GEST2015001

Signataire : AG

Séance du Conseil Municipal du 17/12/2015

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

OBJET : Autorisation des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2016

LE CONSEIL,

L'article L.612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que, dans l'attente de l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation accordée par l'assemblée délibérante doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Les dépenses réelles d'investissement 2015 du budget total principal, hors remboursement de la dette s'élevait à 35 181 181.31 €.

En conséquence, le montant total des crédits provisoires 2016 ne peut excéder 8 795 295.33 €.

Un montant total de 8 365 450 € de crédits provisoires est soumis à l'approbation du conseil municipal.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 36

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 DECEMBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 17 Décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 09 Décembre 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mmes GRARE Laurence, MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Sozig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc. Adjoint au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM. TLILI Mohamed, LE HYARIC Patrick, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, Mmes MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, Mme YONNET Evelyne, MM. LOGRE Benoît, RACHEDI Hakim, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia, M. ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. KAMALA Kilani	Représenté par :	Mme VALLY Sophie
M. BENKHELOUF Boualem	Représenté par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
Mme DUCATTEAU Sylvie	Représentée par :	Mme CHERET Magali
Mme MILLA Josiane	Représentée par :	Mme MBONDO Thérèse
M. ROZENBERG Silvère	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	Mme REDOUANE Wassila
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. SANON Guillaume
M. SALVATOR Jacques	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	M. RACHEDI Hakim
Mme VIGEANT Claire	Représentée par :	M. LOGRE Benoît
M. ZAIRI Rachid	Représenté par :	Mme ALVES Presilya

Mme LENOURY Nadia représentée par M. BIDAL Damien à partir de la question n° 332

Mme LENZI Ling partie à la question n°369

M. RUER Marc arrivé à partir de la question n°357

Absents : MM AIT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves

Secrétaires de séance : Mmes PEJOUX Claudine, FAGARD Alice

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances

Service Finances

REF : GEST2015001

Signataire : AG

OBJET : Autorisation des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2016

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L.1612-1,

Vu le budget principal 2015 de la commune,

Considérant que l'article L. 1612-1 du CGCT dispose que « *jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.* »,

Considérant que les crédits réels d'investissement ouverts au budget 2015 du budget total principal, hors remboursement de la dette, s'élevaient à 35 181 181.31 €,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE Monsieur le Maire, dans l'attente de jusqu'au vote du budget primitif 2016 à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des montants suivants :

N° de chapitre	Libellé chapitre / opération	Montant autorisé
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	40 000,00
204	Subventions d'équipement versées	7 500,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	7 500,00
23	Immobilisations en cours (hors opération)	70 000,00
27	Autres immobilisations financières	250 000,00
4541099	Travaux d'office (dépenses)	259 250,00
50	Travaux d'entretien des bâtiments	838 750,00
51	Traitement des espaces extérieurs	137 500,00
60	Sécurisation des bâtiments	66 000,00

N° de chapitre	Libellé chapitre / opération	Montant autorisé
62	Programme accessibilité handicapés	37 500,00
63	Contrat d'exploitation centre nautique	55 580,00
64	Contrat d'exploitation du chauffage	105 471,00
70	Parc informatique	120 400,00
71	Parc de véhicules	40 000,00
72	Mobilier-matériel de bureau des services	35 000,00
73	Matériel technique et outillage	56 999,00
74	Matériel et mobilier scolaires	100 000,00
80	Réserves foncières	126 750,00
81	Portage foncier	250 000,00
82	Révision des documents d'urbanisme	22 500,00
83	Etudes	20 000,00
84	Travaux de démolition	21 000,00
85	Extension du réseau électrique	16 000,00
92	Subventions pour surcharges foncières	615 750,00
93	Autres subventions d'équipement	95 000,00
103	Acquisitions foncières collège n°6	431 000,00
106	Clocher Eglise Notre Dame des Vertus	60 000,00
113	Aménagement du cimetière	5 000,00
114	PNRQAD	120 000,00
118	Espace famille	300 000,00
122	Groupe scolaire Port Chemin Vert	3 000 000,00
130	Création d'un réseau de chaleur	7 500,00
134	Création de classes	10 000,00
135	Pôle santé solidarité	1 000 000,00
136	Déploiement de la vidéo-protection	37 500,00
	TOTAL	8 365 450,00

L'adjoint délégué
 Maria MERCADER



Reçu en préfecture le : 18/12/2015
 Publié le : 18/12/2015
 Certifié exécutoire le 18/12/2015

L'adjoint délégué
 Maria MERCADER

